

Réunion du Conseil Municipal Du 16 mars 2015 à 20h30 PV de séance

Le Conseil Municipal s'est réuni le 16 mars 2015 à la Mairie sur convocation en date du 09/03/2015 sous la présidence du Maire, M. Alain BLOND.

Présents : M. BLOND, M. CHALARD, Mme MORANGE, M. GERMOND, Mme LAURENT, Mme RIVAUD, M. SOURY, Mme GUINEBERT, M. PATAUD, M. SALAGNAD, Mme DEXET, M. VARACHAUD, Mme CHAULET, M. GARREAU

Procuration : Néant

Ouverture de la séance à 20h30.

M. PATAUD est désigné secrétaire de séance.

Le PV de la séance du 10/02/2015, après correction de diverses fautes d'orthographe et de syntaxe soulignées par M. SALAGNAD, et un changement de mot à la demande de Mme ILAHA-ITEMA, est approuvé à l'unanimité.

Dossier 1 : Appel à concurrence Aménagement d'un commerce

M. BLOND explique que suite à l'analyse des offres, les entreprises retenues sont :

- Lot 1 : Gros œuvre-démolitions : Entreprise GOURSAUD, St-Auvent, pour 26 896,75€ HT
 - Lot 2 : Charpente-couverture : Entreprise Lasvergnas, Rochechouart, pour 38 949,19€ HT
 - Lot 3 : Métallerie : Entreprise BRANDY, Aix/Vienne, pour 23 299,00€ HT
 - Lot 4 : Menuiseries Alu : Entreprise M.A.N, Feytiat, pour 11 444,00€ HT
 - Lot 5 : Menuiseries Bois : Entreprise RAYNAUD, St-Laurent/Gorre, pour 3 063,85€ HT
 - Lot 6 : Cloisons-Plafonds : Entreprise Eliez, St-Yrieix-la-Perche, pour 8 229,62€ HT
 - Lot 7 : Carrelages : Entreprise RAYNAUD, St-Laurent/Gorre, pour 1 153,28€ HT
 - Lot 8 : Peintures : Entreprise RAYNAUD, St-Laurent/Gorre, pour 8 494,24€ HT
- Le tout pour un montant total HT de 121 529,93€, le montant prévisionnel étant de 129 000€ HT.

M. BLOND dit que l'analyse des offres est à la disposition de tous ceux qui voudraient la consulter.

M. GARREAU remarque que ce n'est pas l'entreprise Raynaud qui a le lot 6 Cloisons Plafonds. L'écart avec l'entreprise Eliez est d'environ 300€. Il dit que c'est dommage que ce ne soit pas une entreprise locale surtout pour 300€. M. PATAUD est d'accord. Il demande si ce sont des portes intérieures qui sont à poser. M. BLOND répond oui. M. PATAUD fait alors remarquer que cela va avec les cloisons. M. GARREAU dit que les finitions sont mieux faites si c'est le même artisan qui peint, enduit et pose les cloisons. Il y a toujours des problèmes dans le cas contraire et la faute est toujours imputée à l'autre.

M. GERMOND dit que la continuité des travaux entre les 3 lots évoqués pourrait être la raison à invoquer pour le choix de l'entreprise RAYNAUD pour le lot 6. M. PATAUD précise que les travaux peuvent ainsi aller plus vite.

M. BLOND demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'attribution des marchés avec le changement d'attribution pour le lot 6. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de passer un marché avec les entreprises suivantes et autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire :

- Lot 1 : Gros œuvre-démolitions : Entreprise GOURSAUD, St-Auvent, pour 26 896,75€ HT
 - Lot 2 : Charpente-couverture : Entreprise Lasvergnas, Rochechouart, pour 38 949,19€ HT
 - Lot 3 : Métallerie : Entreprise BRANDY, Aix/Vienne, pour 23 299,00€ HT
 - Lot 4 : Menuiseries Alu : Entreprise M.A.N, Feytiat, pour 11 444,00€ HT
 - Lot 5 : Menuiseries Bois : Entreprise RAYNAUD, St-Laurent/Gorre, pour 3 063,85€ HT
 - Lot 6 : Cloisons-Plafonds : Entreprise RAYNAUD, St-Laurent/Gorre, pour 8 587,07€ HT
 - Lot 7 : Carrelages : Entreprise RAYNAUD, St-Laurent/Gorre, pour 1 153,28€ HT
 - Lot 8 : Peintures : Entreprise RAYNAUD, St-Laurent/Gorre, pour 8 494,24€ HT
- Le tout pour un montant total HT de 121 887,38€, le montant prévisionnel étant de 129 000€ HT.

Dossier 2 : Budget Principal : Vote du compte administratif

Conformément à l'article L121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, l'assemblée délibérante élit un président de séance. Le Maire peut assister aux discussions mais ne doit pas

prendre part aux votes. M. BLOND propose d'élire M. GERMOND, Président de séance. A l'unanimité, l'Assemblée nomme M. GERMOND, Président de séance.

M. BLOND se retire de la salle.

M. GERMOND explique que le compte administratif se vote par chapitre.

Il indique que le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à **1 089 482,42€**.

Chapitres	Budgété	Réalisé	Evolution
C011 Charges à caractère général	536 925,00€	498 328,42	+ 3,26%
C012 Charges de personnel	418 904,00€	402 016,75	+3,82%
C022 Dépenses imprévues	40 000,00	0,00	-
C023 Virement à la section de fonctionnement	469 884,00	0,00	-
C042 Opérations d'ordre de transferts	17 653,00	19 042,96	+142,72%
C65 Autres charges de gestion courante	163 128,00	141 670,46	-19,75€
C66 Charges financières	27 027,00	27 026,67	-7,86%
C67 Charges exceptionnelles	3 500,00	1 397,16	-91,12%

M. GERMOND précise que l'ensemble du budget est dans une phase de stabilisation entre 2013 et 2014. Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 0,89% et les recettes de 1,69%.

L'Assemblée vote à l'unanimité les chapitres les uns après les autres.

M. GERMOND indique que le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à **1 994 976,97€**. Les recettes de l'exercice s'élèvent à **1 553 499,86€**. L'excédent de fonctionnement reporté est de **441 477,11€**.

Chapitres	Budgété	Réalisé	Evolution
C013 Atténuations de charge	2000,00	1 756,98	+5,32%
C042 Opération d'ordre de transfert	1010,01	1 010,01	-
C70 Produits des services	43 600,00	47 962,54	-1,45%
C73 Impôts et taxes	709 553,00	875 087,69	+1,09%
C74 Dotations & participations	361 891,00	495 143,60	-2,21%
C75 Autres produits de gestion courante	110 000,00	113 211,93	-23,58%
C76 Produits financiers	0	33,09	-8,89%
C77 Produits exceptionnels	8 500,00	18 929,02	+104,13%
002 Résultat reporté	441 477,00	441 477,11	

M. PATAUD demande pourquoi il y a un écart important entre le prévisionnel et le réalisé au chapitre des impôts et taxes. M. GERMOND explique que les prévisions inscrites étaient les inscriptions strictement nécessaires pour l'équilibre du budget. Mme RUVEN précise que le montant de l'attribution de compensation avait été volontairement minoré sur le budget, le montant éventuellement révisé n'étant pas connu.

M. GERMOND explique que le chapitre C75 est en forte diminution par rapport à 2013, à cause des revenus des immeubles qui ont baissé, et notamment la disparition du loyer de la gendarmerie.

L'Assemblée vote à l'unanimité les chapitres les uns après les autres.

M. GERMOND indique que le montant total des dépenses d'investissement s'élève à **1 196 157,22€**. Les dépenses de l'exercice s'élèvent à **837 512,18€**. Le déficit d'investissement reporté est de **358 645,04€**.

Le montant total des recettes d'investissement est de **1 213 033,40€**

Dépenses

Hors programme	Crédits	Réalisés	Recettes	Crédits	Réalisés
001 Déficit d'inv reporté 2013	358 646,00	358 645,04	10222 FCTVA	100 036,00	125 021,53
1641 K emprunt	49 960,00	49 958,05	1068 Affectation résultat	879 175,00	879 175,04
			28188 Amortissement Kubota	3 779,00	3 779,36
			28182 Amortissement Renault	4 067,00	4 066,40
			28181 Amortissement Balayeuse	9 807,00	9 807,20
			024 Cessions	10 000,00	
			10226 Taxe aménagement		4 154,19
165 Cautions	2 500,00	1 309,30	165 Cautions	2 500,00	400,00
2313 tx école dessous toit		8 149,72			
2313 tx CR Sivom	12000,00	11293,00	021 Virement section fonct	469884,00	
	423 106,00	429 355,11		1 479 248,00	1 026 403,72

Il présente les différents programmes d'investissement.

Subv d'équipement versée à la CCVG (PER) 1207

2041511 Etude	6 227,00	4 891,64			
	6 227,00	4 891,64			

Maison des Associations 1002

2313 Solde MO	592,00	710,10			
2135 Grilles protection	2 022,00	2 021,24			
	2 614,00	2 731,34			

Aménagement Restaurant 1201

2313 Travaux	38 100,00	40 140,27	1323 CG Solde	21 000,00	21 000,00
2313 Branchement F Telecom		2 669,78			
2313 Taxe aménagement		1 597,00			
2313 Diagnostic Dekra		432,00	1322 Région	30 509,00	30 397,03
2313 MO	5 100,00	4 960,81			
2313 SPS	90,00	90,00			
2313 frais divers	751,00	760,61			
2184 Matériel	40 000,00	35 862,00			
21568 Extincteurs		367,20			
	84 041,00	86 879,67		51 509,00	51 397,03

VRD Gendarmerie 1006

2312 Travaux	77 800,00	77 732,52	1341 DETR	19 040,00	19 040,00
2315 Branchement ERDF		12 632,95	1328 ERDF		13 622,39
	77 800,00	90 365,47		19 040,00	32 662,39

Rue Jean Jaurès 1204

2315 MO	8 500,00	8 287,88	1323 CG 45%	107 950,00	88 740,00
2315 travaux EP	19 713,00	18 272,40			
2315 Aménagement voirie	251 630,00	247 949,91			

279 843,00**274 510,19****107 950,00****88 740,00****Eclairage public 1205**

2318 modification luminaires	13 720,00	13 622,81	1326 SEHV	9 146,00	9 112,25
2318 extension EP divers	6 078,00	6 028,44	1326 SEHV	2 136,00	2 113,01
2318 Place Weihenzell	8 358,00	8 357,61			

28 156,00**28 008,86****11 282,00****11 225,26****Immobilier 2014 1402**

2111 Acquisition Descubes	700,00				
21151 Bât SCI La Bourgonie	120 000,00	102 258,41			

120 700,00**102 258,41****Maison de santé pluridisciplinaire 1104**

2031 étude aménagement	6 000,00	5 354,50			
2315 frais divers AO MO	2 000,00				

8 000,00**5 354,50****0,00****Ave Pasteur 1303**

2315 Travaux	85 000,00				
2315 Frais divers	1 500,00				

86 500,00**0,00****0,00****Presbytère 1101**

2313 Travaux Menuiseries	15 000,00	12 254,64			
--------------------------	-----------	-----------	--	--	--

15 000,00**12 254,64**

Toiture + grange Terracher 1203

2313 Travaux	100 000,00	55 167,82			
2313 MO	9 600,00	6 336,00			
2313 SPS	2 000,00				
2313 Divers	1 000,00	1 732,75			

112 600,00 63 236,57

Salle de motricité 1302

2313 Travaux	384 000,00		1341 DETR 20%	48 000,00	
2313 MO	42 240,00	8 256,00	1323 CG 25%	80 000,00	
2313 SPS	3 840,00				
2313 Etude de sol + plan topo	1 200,00	2 571,60			
2313 DO	6 000,00				
2313 Etude compl	1 613,00	1 612,80			

438 893,00 12 440,40 128 000,00

Mise aux normes bâtiment rue de la Borie 1403

2313 Travaux	40 966,00				
--------------	-----------	--	--	--	--

40 966,00

Matériel 2013 1301

21578 Bornes camping	8 200,00	8 194,80			
2181 Sono	3 000,00	5 669,06			
2188 caméra	4 840,00	4 838,15			

16 040,00 18 702,01

Agrandissement vestiaires stade

2031 Etude	2 160,00	2 160,00			
------------	----------	----------	--	--	--

2 160,00 2 160,00

Matériel & Agencements 2014 1401

2135 Chaudière Mairie	10 669,00	10 668,32		
2135 Luminaires Mairie	471,00	470,49		
2135 Sonnette école		311,89		
2135 Agencement électrique salle cult	1 100,00	1 064,58		
2135 Agencement électrique Eglise	7 230,00	7 486,43		
2152 Radar pédagogique	3 164,00	3 163,86	1342 CG	1 215,00
2152 Journal électronique	5 200,00	4 906,80		
2152 Signalisation	10 000,00	1 152,93		
2152 matériaux panneaux info		2 115,95		
2152 tx busage + arrêt bus gendarmerie		14 395,68		
2158 Tronçonneuse	420,00	420,00		
2158 Pompe à graisse		140,39		
2158 débroussailleuse		450,00		
2158 tondeuse		1 599,99	2188 reprise tondeuse	1 390,00
2158 kit mulching kubota		4 021,20		
2181 Agencement salle de motricité	5 000,00			
2183 Informatique Ecole	2 400,00	2 388,00		
2183 Informatique Mairie	4 000,00			
2183 machine à relier		997,44		
2184 Mobilier Ecole	1 610,00	4 159,54		
2184 mobilier cantine		535,19		
2188 Matériel Ecole	620,00	618,72		
2188 Matériel entretien salle de motricité	2 000,00			
2188 Cuisinière Ecole	499,00	499,00		
2188 pompe à gazoil		432,00		
192 cession tondeuse		1 010,01		

54 383,00

63 008,41

2 605,00

1 797 029,00 1 196 157,22

1 797 029,00 1 213 033,40

16 876,18

M. PATAUD demande s'il y a un retard dans le versement des subventions par rapport aux sommes budgétées. Mme RUVEN dit qu'il y a souvent un décalage.

M. GERMOND dit que le résultat de clôture est de **16 876,18€**. Les restes à réaliser qui correspondent aux opérations décidées, engagées mais non encore réalisées (maison Terracher, salle de motricité, aménagement du commerce de La Borie) s'élèvent à 517 426€.

M. GERMOND demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte administratif du budget principal.

M. PATAUD dit qu'il ne votera pas ce compte d'investissement pour être cohérent avec lui-même. Il a déjà contesté les dépenses concernant les travaux sur le Presbytère (menuiseries). Il considère que la collectivité a gaspillé de l'argent. Il reste donc sur sa position et vote contre le compte administratif. Il pense que budgétiser deux fois les travaux de menuiseries ne doit pas être autorisé. M. GERMOND répond que le trésorier a inscrit cette opération sur le compte de gestion et qu'elle doit donc être régulière. Il dit à M. PATAUD qu'il peut la juger inopportune mais il lui rappelle que voter le compte administratif c'est se prononcer sur la régularité des opérations uniquement. M. GERMOND lui dit que s'il vote contre, c'est qu'il considère que c'est irrégulier et qu'il en prend note.

M. GERMOND lit la délibération du compte administratif.

Par 1 voix CONTRE (M. PATAUD), 1 ABSTENTION (M. SALAGNAD) et 11 voix POUR, le compte administratif du budget principal est approuvé.

Dossier 3 : Budget Principal : Affectation du résultat

M. GERMOND dit que le vote suivant concerne l'affectation du résultat. Le résultat de fonctionnement s'élève à 905 494,55€. Le besoin en investissement est de 500 549,82 (restes à réaliser – excédent d'investissement). On affecte donc 500 549,82€ en investissement et l'excédent à reporter s'élève à 404 944,73€.

A l'unanimité, l'Assemblée vote l'affectation du résultat.

Dossier 4 : Budget Principal : Vote du compte de gestion

M. GERMOND présente le compte de gestion du trésorier et à l'unanimité l'Assemblée l'approuve.

Dossier 5 : Budget Assainissement : Vote du compte administratif

M. GERMOND présente le tableau récapitulatif des opérations de l'année.

FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP	Réalisés	Recettes	BP	Réalisés
618 Assistance Tech CG	700,00	642,00	70611 Surtaxe	29 000,00	31 747,52
66111 Intérêts des emprunts	6 030,00	6 029,25	758 Part Assainissement Collectif	2 000,00	2 000,00
6811 Amortissements	31 987,00	31 986,67	777 Quote part subv investissement	16 415,00	16 414,34
023 Virement section investissement	8 698,00				
TOTAL	47 415,00	38 657,92	TOTAL	47 415,00	50 161,86
					11 503,94

INVESTISSEMENT

Hors Programme

Dépenses	BP	Réalisés	Recettes	BP	Réalisés
1641 K emprunts	11 068,00	11 067,66	001 Excédent 2013	17 521,00	17 521,78
13918 Subv reprises au cpte résultat	16 415,00	16 414,34	1068 affectation résultat fonct 2013	9 171,00	9 171,40
2762 TVA	3 800,00	2 562,20	2315 TVA autres immob corp	3 800,00	2 562,20
			2762 TVA	3 800,00	2 562,20
			281562 Amortissements	31 987,00	31 986,67
			021 virement section fonct	8 698,00	
Sous-Total	31 283,00	30 044,20	Sous-Total	74 977,00	63 804,25

Programmes

Dépenses	BP	Réalisés	Recettes	BP	Réalisés
2315 EU Rue Jean Jaurès	17 000,00	15 373,20	1313 solde CG 15%	4 000,00	18 795,00
			1318 Ag eau 35%	28 000,00	29 691,38
2315 EU MSP	56 694,00	0,00			
2315 Eu Mons	2 000,00				
Sous-Total	75 694,00	15 373,20	Sous-Total	32 000,00	48 486,38
TOTAL	106 977,00	45 417,40	TOTAL	106 977,00	112 290,63
					66 873,23

M. GERMOND précise qu'en fonctionnement les dépenses comme les recettes sont quasiment identiques à 2013.

M. PATAUD demande si la surtaxe est la part que versent les usagers et qui revient à la collectivité. Mme RUVEN répond oui.

A l'unanimité, l'Assemblée vote le compte administratif.

Dossier 6 : Budget Assainissement : Affectation du résultat

M. GERMOND explique qu'en 2013 le résultat d'investissement reporté était de 17 521,78€. Le résultat de l'exercice 2014 s'élève à 49 351,45€, le résultat de clôture cumulé étant de **66 873,23€**. En fonctionnement, le résultat de clôture est de **11 503,94€**. M. GERMOND propose de reporter le résultat de fonctionnement à la section de fonctionnement du budget 2015, la Commune n'ayant pas de programme d'investissement prévu sur cet exercice. M. GARREAU demande l'intérêt de le laisser en fonctionnement. M. GERMOND répète qu'il n'y a pas d'investissement prévu et demande alors l'intérêt d'affecter l'excédent en investissement. MM. PATAUD et GARREAU demandent pourquoi il n'y aurait pas d'investissement. M. GARREAU propose la couverture des boues à la station d'épuration. M. PATAUD dit qu'en effet c'est un investissement auquel il faut réfléchir. M. GERMOND répond alors qu'il y aura toujours la possibilité de faire un budget modificatif. M. PATAUD remarque toutefois que la section d'investissement est excédentaire.

Mme RUVEN explique qu'il avait été question d'imputer la dépense relative aux eaux pluviales sur le budget de fonctionnement de l'assainissement avec éventuellement en contrepartie une subvention du budget principal. C'est pour cette raison qu'il avait été envisagé d'affecter l'excédent de fonctionnement en fonctionnement du budget 2015, peu de programmes n'étant prévus sur la section d'investissement déjà excédentaire. Cependant après avis du Trésorier, la dépense des eaux pluviales restera imputée sur le budget principal. M. PATAUD dit que les eaux pluviales sont bien une dépense d'assainissement et il lui paraît logique qu'elles soient imputées à ce budget pour permettre une vision précise du coût du service. M. GERMOND demande ce qu'en pense le Trésorier. Mme RUVEN explique que la dépense des eaux pluviales est obligatoirement une charge du budget principal. Mais le fait qu'il y ait des réseaux unitaires peut inciter effectivement à inscrire cette dépense sur le budget assainissement avec une contribution obligatoire du budget principal.

M. PATAUD dit qu'il ne voit pas pourquoi il n'y aurait pas de projet d'investissement. Il se dit toujours que la station d'épuration est surdimensionnée et qu'il n'y a pas assez d'abonnés. Il pourrait y avoir des réflexions pour raccorder des foyers supplémentaires. M. GERMOND précise que quand il a été dit qu'il n'y avait pas de programmes prévus, c'était à effet immédiat. Il est d'accord pour réfléchir à des projets.

M. PATAUD dit qu'il y a des villages qui sont raccordables au réseau. Il précise qu'il ne sait pas comment feront ceux qui ne peuvent pas financer un système d'assainissement autonome. M. GERMOND dit que c'est un débat dont ils pourront parler lors de la préparation du budget 2015.

A l'unanimité, l'Assemblée vote l'affectation du résultat de fonctionnement 2014 à la section de fonctionnement du budget 2015.

Dossier 7 : Budget Assainissement : Vote du compte de gestion

M. GERMOND présente le compte de gestion du trésorier et à l'unanimité l'Assemblée l'approuve.

Dossier 8 : Budget Lotissement Maison Neuve : Vote du compte administratif

M. GERMOND explique que la situation n'a pas changé et qu'il reste toujours 3 terrains en stock pour un montant de **29 982,77€**.

Dépenses de fonctionnement : 0,00€

Recettes de fonctionnement : 0,00€

Dépenses d'investissement : - 29 982,77€

Recettes d'investissement : 0,00€

M. VARACHAUD évoque le problème de vendre les 2 terrains proches de la gendarmerie.

A l'unanimité, l'Assemblée vote le compte administratif.

Dossier 9 : Budget Lotissement Maison Neuve : Vote du compte de gestion

GERMOND présente le compte de gestion du trésorier et à l'unanimité l'Assemblée l'approuve.

Le Maire revient en salle et précise qu'il joint son vote pour les comptes de gestion et les affectations de résultat.

Dossier 10 : Eclairage public : extinction nocturne

M. BLOND rappelle qu'il avait été évoqué lors de la dernière séance d'éteindre la nuit certains secteurs de la Commune. Il propose de faire un essai sur les lotissements. Il explique qu'il faut prendre une délibération précisant les secteurs concernés, les jours et créneaux horaires. M. BLOND propose de commencer par le

lotissement du Bois du Breuil II, tous les jours. Pour les créneaux horaires, il dit que le créneau communément choisi est celui de 23h-5h30. Mme LAURENT dit que c'est trop tôt le soir. M. SALAGNAD dit que minuit serait mieux. M. BLOND est d'accord et pense que 5h30 est un peu tard le matin. M. PATAUD dit qu'il y a des gens qui partent très tôt. Il demande la durée de l'essai. M. BLOND répond 6 mois. M. PATAUD demande si l'essai ne va porter que sur un lotissement. M. BLOND dit qu'on peut essayer sur plusieurs lotissements. Mme MORANGE dit que c'est mieux car cela va poser des problèmes. M. GARREAU dit qu'on peut essayer dans tous les lotissements, pas un plutôt que l'autre. M. VARACHAUD dit qu'il vaut mieux laisser allumer le lotissement où se trouve la pharmacie.

M. GARREAU fait une remarque sur l'éclairage trop important de l'atelier communal. M. CHALARD dit qu'il faut laisser au moins un spot sur deux.

M. PATAUD demande si une étude a été faite sur l'économie générée par l'extinction de l'éclairage public la nuit. M. BLOND dit que cela représente un minimum de 30% d'économie.

A l'unanimité, l'Assemblée décide l'extinction nocturne de l'éclairage public tous les jours de 24h à 5h du matin avec un essai sur l'ensemble des lotissements sauf celui du Bois du Breuil (pharmacie). Une réunion publique sera organisée avec un représentant du SEHV. M. BLOND dit qu'il y aura aussi une campagne d'information.

Dossier 11 : Adhésion à l'ATEC87 pour le volet « bâtiment »

M. BLOND dit qu'une étude de faisabilité a été demandée pour les locaux de l'ancienne gendarmerie et qu'il faut donc adhérer à l'ATEC pour le volet « bâtiment ».

A l'unanimité, l'Assemblée décide l'adhésion à l'ATEC 87 pour le volet « bâtiment ».

Dossier 12 : Participation Maison Familiale de Beynac

La participation accordée jusque-là est de 50€ par élève domicilié sur la Commune et fréquentant cet établissement. La dernière délibération date de 2006. M. SALAGNAD demande quel est le statut de cette maison familiale. M. BLOND dit que c'est une maison familiale rurale, établissement privé. M. SALAGNAD demande si la participation donnée au collège de Rochechouart est identique. Mme VOISIN précise que la participation aux fournitures scolaires versée au collège est d'environ 26€/élève. Elle précise qu'il y a environ 2 ou 3 élèves de la Commune par an qui fréquentent la maison familiale rurale. M. PATAUD dit cet établissement dispense une formation agricole et rurale, en alternance.

M. PATAUD dit qu'il est partisan d'accorder la même participation que pour le collège. Divers élus disent que cela diminue de moitié la participation accordée jusque-là et que ça ne rime à rien compte tenu du faible nombre d'élèves concernés. M. BLOND propose alors de maintenir la participation à 50€/élève. M. GARREAU dit que le montant a été fixé en 2006 et qu'on peut le majorer un peu. M. VARACHAUD propose 60€.

Par 2 voix CONTRE (MM. PATAUD et SALAGNAD), 1 ABSTENTION (M. GERMOND) et 11 voix POUR, la participation à la Maison Familiale de Beynac est fixée à 60€.

Dossier 13 : Désignation d'un correspondant « Citoyenneté »

M. BLOND explique que M. le Préfet, conformément aux directives nationales, demande la désignation d'un correspondant Citoyenneté. M. PATAUD demande quelles sont les missions de ce correspondant. Les seules informations connues sont celles contenues dans la lettre de M. le Préfet, transmises dans le dossier du Conseil. M. BLOND propose sa candidature. M. PATAUD dit qu'il a lu dans la presse que l'Etat souhaite que les communes désignent des correspondants citoyenneté, suite aux événements de janvier dernier, afin de mettre en place une communication afin de sensibiliser les jeunes. Il précise que cela concerne surtout les quartiers difficiles en ville, mais cela intéresse aussi les communes rurales avec peut-être des actions pour rendre les gens un peu plus citoyen. M. SALAGNAD est surpris que l'on ne connaisse pas le contenu de cette mission.

M. BLOND demande s'il y a d'autres candidats. M. SALAGNAD dit qu'il n'est pas intéressé sans en savoir plus. M. BLOND dit que la mission est de défendre les valeurs républicaines. M. SALAGNAD demande comment. M. BLOND répond : « par l'exemple ». M. BLOND demande à M. SALAGNAD s'il est candidat. M. SALAGNAD répond non.

A l'unanimité, M. BLOND est désigné correspondant Citoyenneté.

Fin de la séance 22h30.